

Statement to The Hague Forum, 8-12 February 1999

As written:

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarite

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

**FORUM INTERNATIONAL SUR LA
CIPD+5
LA HAYE (8-12 février 1999)**

ALLOCUTION

**MME CAMARA AMINATOU BARRY,
SECRETAIRE GENERALE**

ST/54(GUI)
DHG.99-96

MONSIEUR LE PRESIDENT DU FORUM
MADAME LA DIRECTRICE EXECUTIVE DU FNUAP
HONORABLES DELEGUES

Le Gouvernement de la République de Guinée remercie les autorités du Royaume des Pays Bas et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) pour avoir rendu possible ce forum consacré à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme, d'Action de la CIPD cinq ans après la réunion du Caire. Les différentes rencontres, notamment les conférences mondiales de 1974, 1984 et de 1994 ont grandement contribué à éveiller les consciences sur les problèmes suscités par la croissance démographique et ses liens avec le développement socio-économique.

Si la mise en oeuvre des différents plans d'actions issus de ces fora a permis de poser des jalons décisifs sur le chemin de l'adéquation entre augmentation de la population et croissance économique, il faut tout d'abord reconnaître que le chemin qui reste à parcourir est long et jalonné de difficultés que les pays en développement ne sauraient surmonter sans l'aide internationale.

En ce qui concerne la République de Guinée, de grands efforts ont déjà été déployés, dans la mise en oeuvre du Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).

En effet déjà en 1992, la Guinée avait adopté une Déclaration de Politique de Population dont l'objectif à long terme est d'assurer une adéquation entre la croissance démographique et les ressources disponibles.

A la lumière de nouvelles données et des recommandations de la CIPD, la Déclaration de Politique de Population a été révisée et adoptée en 1996 par le Gouvernement.

Cette version prend en compte le concept de Santé de la Reproduction et l'approche genre et s'articule autour de six grands objectifs à long terme et a été traduite par un Programme National de Population approuvé par le gouvernement en 1998.

L'émancipation économique et socio-politique de la femme a toujours constitué une des préoccupations essentielles de la Guinée.

Cependant, en dépit des dispositions juridiques favorables à l'égalité des sexes, la femme continue d'occuper une position défavorisée dans la société guinéenne. Elle reste confinée dans son rôle de production domestique et de reproduction biologique et a très peu accès à la propriété des biens, au pouvoir de décision. Ceci est particulièrement vrai dans les zones rurales où vivent 75% des femmes et où les traditions, les coutumes et les règles régissant les rapports entre l'homme et la femme, le régime matrimonial, la transmission des biens et l'accès au pouvoir ont connu très peu de mutation.

Pour réaliser la promotion socio-économique de la femme, réduire les inégalités entre les sexes et asseoir l'équité et le partenariat entre homme et femme, un Secrétariat d'Etat à la Promotion Féminine a été créé en 1994. Ce Département a été érigé en Ministère des Affaires Sociales, de

la Promotion Feminine et de l'Enfance en 1996, pour donner une plus grande impulsion aux activités de promotion de la femme. En respect des recommandations de la Declaration de Dakar N'gor et de la CIPD, l'approche genre a été adoptée et a servi d'outil à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion Feminine.

La creation de ce Département a permis d'importants progrès sur le plan des droits de la femme, de sa promotion Economique et sociale et de sa participation au pouvoir.

Mais, plusieurs contraintes existent encore. En dehors de la faiblesse des mécanismes de coordination des activités féminines, l'exercice d'activités génératrices de revenu par les femmes se heurte au manque ou à la modicité des moyens financiers. Le système de credit existant, avec des prêts faibles et des moratoires très courts, doit être adapté, surtout pour impluser le développement des zones rurales.

Monsieur le President
Honorables délégués
Mesdames et Messieurs,

La condition premiere du deveioppement durable est d'avoir une population bien éduquée et en bonne santé. C'est pourquoi, le document définissant les orientations de la Guinée pour les prochaines années, document intitulé "Guinée Vision 2010", place l'Education et la Sante à la tête des priorités nationales. Cela s'est notamment traduit par une nette augmentation de la part du budget national consacrée à ces deux secteurs.

L'objectif essentiel de la politique de santé de la Guinée est de mettre à la disposition des populations des services de santé à un coût abordable et d'une bonne qualité. Ceci répond aux principes de soins de santé primaires dégagés lors des conferences de Alma Ata (1978) et de Bamako (1987). De nombreuses activitis sont en cours dans le domaine de la santé en général et dans celui de la santé génésique en particulier.

Le programme Clargi de vaccination et soins de santé primaires et de mtdicaments essentiels (PEV/SSP/ME) qui a été lancé en 1987 a servi de cadre au développement des activités de planification familiale (FP) et a facilité l'intigration de la PF dans les services de SMI, grace à la gestion décentralisée du systeme.

En application des recommandations de la CIPD, un programme de santé de la reproduction a été élaboré et comprend quatre volets:

- a. Sante de la mere et de l'enfant;
- b. Sante de la femme;
- c. Sante des jeunes;
- d. Sante des hommes.

En outre, une Division de la Santé de la Reproduction a été créée au sein du Ministère de la Santé et une cellule chargée de la santé des jeunes et adolescents a été mise en place au Ministère de la Jeunesse.

De gros efforts ont certes été fournis dans le domaine de la santé, mais le déficit de l'offre de santé est encore important en raison de:

l'insuffisance numérique du personnel, des locaux et des autres moyens logistiques et de

la faiblesse du système d'information sanitaire.

C'est pourquoi, on est loin des 80% de couverture vaccinale pour certains antigènes. Les accouchements non assistés étaient encore de 47% en 1996. La prévalence contraceptive est de 4,5 %, le niveau de connaissance des MST/SIDA reste faible et seuls 6% des femmes en milieu urbain utilisent une méthode contraceptive.

En matière d'éducation, la Guinée, avec l'appui de ses partenaires, a initié plusieurs programmes destinés à l'amélioration de la scolarisation en général et celle de la jeune fille en particulier. Un comité d'équité a été créé à cet effet et mène des actions de plaidoyer en direction des parents, des leaders communautaires et religieux, des enseignants et de la société civile sur la scolarisation de la jeune fille.

Dans tous ces programmes, le gouvernement est considérablement appuyé par les ONG, les collectivités locales et la société civile. Les ONGs, malgré la faiblesse de leurs moyens, se sont particulièrement fait remarquer dans les domaines de:

la planification familiale,

la lutte contre les mutilations génitales et les pratiques néfastes à la santé de la femme, et

la sensibilisation dans la lutte contre les MST/SIDA.

Monsieur le Président
Honorables délégués
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous assurer que malgré les contraintes, le Gouvernement guinéen reste déterminé à poursuivre et à amplifier ses efforts visant à mettre en œuvre le Plan d'Action de la CIPD.

Je ne saurais terminer ce propos sans rendre hommage à tous les partenaires de la Guinée, et plus particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), qui ont constamment accompagné et soutenu les efforts de mon pays pour un développement durable.

Je vous remercie.